



COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2015

VILLE de NERSAC
16440

Membres présents :

André BONICHON, Maire,
ALQUIER Séverine, GERARDI Bertrand, MONNEREAU Alain, PAULAIS LAFONT Marie-Annick,
Adjoints.

BARBIER Pascal, BARRET Daniel, BERNARDEAU Carole, BERTRAND Anne-Marie, BOUSIQUE
Fabrice, CARDAILLAC Jean-Christophe, DUFORT Gladys, GOUYOUX Christophe, GRIMAUD Annick,
MONTEIL Marie Claude, NOMPEX Isabelle.

Absents excusés :

Barbara COUTURIER pouvoir à André BONICHON

Absents :

Guillaume VOISIN ;
André LALANDE ;

Secrétaire de séance : Madame Gladys DUFORT

I – OUVERTURE DU CONSEIL :

Remerciements condoléances familles LABROUSSE et BEAUCHAUD ;

II – BAIL SOCIÉTÉ URBASOLAR – Signature d'un bail emphytéotique administratif sous conditions suspensives en vue de l'implantation et de l'exploitation d'une ou plusieurs centrale(s) photovoltaïque(s) au sol sur la commune de NERSAC :

(Délib. 2015-101)

Monsieur le Maire rappelle que la commune de NERSAC est propriétaire en pleine propriété de terrains relevant de son domaine public situés sur la commune de NERSAC (16440) figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
AP	192	Près du Parc	01ha 43a 54ca
AP	193	Près du Parc	06ha 00a 40ca
AP	194	Près du Parc	00ha 79a 40ca
AP	195	Près du Parc	00ha 11a 72ca
AP	196	Près du Parc	00ha 05a 74ca
AP	197	Près du Parc	00ha 25a 36ca
AP	198	Près du Parc	00ha 18a 86ca
AP	199	Près du Parc	00ha 18a 60ca
AP	200	Près du Parc	00ha 13a 68ca
AP	201	Près du Parc	00ha 60a 00ca

AP	204	Près du Parc	00ha 21a 28ca
AP	205	Chez Robin	00ha 26a 62ca
AP	207	Les Enclos	03ha 89a 80ca
AP	209	Les Enclos	00ha 50a 03ca
AP	210	Les Enclos	01ha 21a 10ca
AP	211	Les Enclos	00ha 86a 50ca
AP	212	Chez Robin	00ha 21a 28ca
AP	213	Chez Robin	00ha 30a 30ca
AP	214	Chez Robin	00ha 06a 95ca
AP	215	Chez Robin	00ha 10a 45ca
AP	216	Chez Robin	00ha 16a 45ca
AP	217	Chez Robin	00ha 05a 40ca
AP	218	Chez Robin	00ha 06a 05ca
AP	219	Chez Robin	00ha 11a 60ca
AP	220	Chez Robin	00ha 03a 50ca
AP	221	Chez Robin	00ha 13a 84ca
AP	222	Chez Robin	00ha 06a 90ca
AP	223	Chez Robin	00ha 51a 40ca
AP	224	Bois du Terrier	00ha 09a 60ca
AP	225	Bois du Terrier	00ha 03a 48ca
AP	227	Bois du Terrier	00ha 04a 24ca
AP	228	Bois du Terrier	00ha 68a 00ca
AP	229	Bois du Terrier	00ha 84a 07ca
AP	231	Bois du Terrier	02ha 08a 70ca
AP	232	Bois des Souches	01ha 28ca 10ca
AP	233	Bois des Souches	00ha 67a 48ca
AP	234	Bois des Souches	00ha 03a 70ca
AP	235	Bois des Souches	00ha 09a 14ca
AP	237	Bois des Souches	02ha 15a 32ca
AP	238	Bois des Souches	00ha 05a 58ca
AP	239	Bois des Souches	00ha 06a 60ca
AP	241	Bois des Souches	00ha 36a 02ca
AP	242	Bois des Souches	01ha 81a 30ca
AP	317	Bois des Souches	00ha 11a 140ca
AP	318	Bois des Souches	00ha 29a 70ca
AP	319	Chez Robin	00ha 15a 24ca
Contenance totale			

Il propose au Conseil Municipal de donner à bail à la société URBA 112 (en cours d'immatriculation au RCS de Montpellier) en vue d'implanter et d'exploiter une ou plusieurs centrale(s) photovoltaïque(s) au sol destinée(s) à produire de l'énergie électrique et afin de constituer les servitudes afférentes.

La commune de NERSAC, en tant que bailleur, et la société URBA 112, en tant que preneur, se sont rapprochées en vue de conclure un bail emphytéotique administratif sous conditions suspensives permettant l'implantation et l'exploitation d'une ou plusieurs centrale(s) sur une partie des terrains susvisés, et ce dans les termes et conditions du projet d'acte ci-annexé.

Etant ici rappelé que le bail est formé dès sa signature par l'ensemble des parties.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 3 absentions.

AUTORISE M. André BONICHON agissant en qualité de Maire à l'effet de signer, parapher et certifier conforme le bail emphytéotique administratif à intervenir entre la commune de NERSAC, en tant que

bailleur, et la société URBA 112, en tant que preneur, et ce dans les termes et conditions du projet d'acte ci-annexé ; ainsi que tout document afférent.

III – ENI – RECRUTEMENT EMPLOI AVENIR :

(Délib. 2015-102)

Madame BERNARDEAU rappelle que le Conseil Municipal avait décidé le recrutement de deux services civiques pour la création de cette nouvelle structure (en 2014).

Ces contrats ayant fait l'objet d'une rupture anticipée en avril 2015, une nouvelle personne a été nommée au 01^{er} Juin 2015. La personne ayant obtenu un emploi définitif, elle a rompu par anticipation son contrat.

Après étude des candidatures et entretiens avec les personnes présentant le profil correspondant aux missions, il en a été retenu une, son recrutement interviendra le 12 Octobre 2015.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre et 2 absentions, décide la création d'un poste à l'ENI (Espace Nersac Infos) en emploi avenir à temps complet à compter du 12 Octobre 2015.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents correspondant à cette décision.

IV – RECENSEMENT ANNUEL DE LA VOIRIE :

(Délib. 2015-103)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la préparation de la répartition de la dotation globale de fonctionnement un recensement de la longueur de voirie communale est effectué qui est actuellement de 27 500 ml.

Monsieur le Maire propose d'ajouter la voirie du lotissement Clos des Tuileries que la commune a repris (300 ml) portant à 27800 ml la nouvelle longueur de voirie communale.

Le Conseil municipal à l'unanimité, entérine ce chiffre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,

